Rapport de la séance du conseil communal du 21 octobre 2026

Présences :	Jean-Paul Zeimes – bourgmestre, Susi Pfeiffer – échevine, Kevin Duarte Fonseca – échevin Monique Ley, Alcinda Lopes Medina, Alexis Schloesser, Sandy Wohl, Tessy Kries – conseiller·ères Philippe Calmes – secrétaire communal
Procurations :	/
Absences :	/

Le conseil communal décide:

1. unanimement d'approuver le plan de gestion annuel de la forêt communale pour l'exercice 2027, prévoyant des dépenses de 115.150,00 euros et des recettes de 102.800,00 euros, ainsi que la vente d'une partie du bois d'industrie par contrat d'approvisionnement.
2. unanimement de créer, pour une durée de douze mois à compter du 1er novembre 2026, un poste d'agent technique sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, à raison de 100 %, afin de renforcer temporairement le service technique communal notamment comme suite à un congé parental.
3. unanimement de maintenir à 300 % le taux multiplicateur de l'impôt commercial communal pour l'exercice 2027.
4. unanimement de maintenir les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'exercice 2027 comme suit : 400 % pour les propriétés agricoles, 500 % pour les constructions industrielles et commerciales ainsi que les constructions à usage mixte, 250 % pour les constructions à autres usages et les maisons unifamiliales/résidences, 500 % pour les immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation et 1.500 % pour les terrains à bâtir à des fins d'habitation.
5. unanimement d'approuver la charte de la Commission des bâtisses de la Commune de Schieren, qui précise notamment ses missions consultatives en matière d'aménagement communal, d'urbanisme et de développement urbain ainsi que ses modalités de fonctionnement.
6. Rapports des représentants au sein des différents syndicats intercommunaux, commissions communales et autres organismes :
   Le conseil communal est informé de l'état d'avancement du projet de fusion Nordstad et des travaux des différents groupes de travail. Une étude relative à l'alimentation en eau potable de la Nordstad est notamment prévue. Les échanges avec le Gouvernement se poursuivent et un retour est attendu pour le 18 décembre 2026. Un vote concernant l'organisation éventuelle d'un référendum est prévu en janvier 2027.
   Il est également fait état de l'ouverture prochaine des terrains de padel à Diekirch.

Concernant le SIDEC, les informations portent principalement sur le budget 2027, l'équipement des centres de ressources, l'acquisition de véhicules et de nouveaux contrats relatifs à l'élimination des déchets.

Pour le SIDEN, le conseil communal est informé de la finalisation des modalités de l'amortissement en commun ainsi que d'une réévaluation progressive du patrimoine du syndicat, susceptible d'avoir une incidence budgétaire pour les communes membres.

Concernant la DEA, une réunion du comité est annoncée pour la fin du mois d'octobre.

Pour l'OSNOS, le budget a été adopté et la participation financière de la Commune de Schieren est estimée à environ 100.000 euros. Le conseil communal prend acte de ces informations.

7. Point d'information sur l'actualité communale et questions orales des conseillers communaux :

   Le collège des bourgmestre et échevins informe le conseil communal du classement des alentours du château de Birtrange ainsi que de la prolongation d'une convention de mise à disposition dans le domaine du personnel communal.

   Le conseil communal est en outre informé que le projet d'aménagement de la cour d'école, prévu dans le cadre de l'extension du site scolaire, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Méi Natur an eise Stied an Dierfer ». Une subvention maximale de 500.000,00 euros est prévue.

   Les prochaines échéances communales sont finalement présentées, notamment la prochaine séance du conseil communal du 18 novembre, le premier coup de pelle du projet B7/A7 le 20 novembre, le marché d'hiver des 27 et 28 novembre, l'inauguration de l'éolienne le 1er décembre ainsi que les réunions consacrées au budget au mois de décembre.

   Le conseil communal prend acte de ces informations.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal. Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves. En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 27 octobre 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul Zeimes	**Susi Pfeiffer**	**Kevin Duarte Fonseca**
Bourgmestre	1re échevine	2e échevin